

**Question de M. André Frédéric à la ministre de la Justice sur "l'évasion du Palais de Justice de Verviers" posée le 8 janvier**

**André Frédéric (PS):** Madame la ministre, vous n'ignorez pas que la veille de Noël a été marquée par une évasion au sein du Palais de Justice de Verviers. L'homme devait comparaître devant le tribunal correctionnel pour des faits de violence alors qu'il avait déjà été condamné précédemment. Après avoir été extrait du poste de garde pour rejoindre la salle d'audience, le prévenu a bousculé un gardien et a pris la fuite; il n'a, semble-t-il, manifesté aucune hésitation quant au chemin à emprunter pour prendre la fuite, ce qui laisse à supposer qu'une reconnaissance des lieux avait été effectuée. Un agent du Palais a été légèrement blessé lors de l'évasion.

Mme la procureur du Roi de Verviers s'est plainte dans la presse – ce n'est pas la première fois et ce, selon moi, à juste titre – que cela fait des mois qu'elle fait remarquer des carences au niveau de la sécurisation des lieux.

Cet incident prouve de manière assez évidente que des problèmes de sécurité sont à constater au sein du Palais de Justice de Verviers, et que des zones sécurisées manquent dans l'infrastructure dudit Palais de Justice pour éviter ce genre d'événements.

Madame la ministre, pouvez-vous nous en dire plus sur les circonstances de cet événement? Quelles mesures avez-vous prises, suite aux plaintes exprimées par Mme la procureur, pour renforcer la sécurité au sein du Palais de Justice? Quelles mesures envisagez-vous pour l'avenir? Avez-vous déjà eu une discussion avec votre collègue de la Régie des Bâtiments à ce sujet?

**Annemie Turtelboom, ministre:** Madame la présidente, cher collègue, j'ai effectivement été informée de cette évasion survenue à la veille de Noël au Palais de Justice de Verviers.

Pour répondre à vos questions, je ne dispose pas d'éléments supplémentaires à ceux que vous avez évoqués quant aux circonstances précises de cette évasion.

Comme vous le savez, l'état du Palais de Justice de Verviers est préoccupant. Suite aux interpellations des autorités judiciaires et aux contacts entre les services concernés, des travaux ont été planifiés. Parmi ceux-ci figure la réalisation d'un nouveau complexe cellulaire. La Régie des Bâtiments doit notifier prochainement la réalisation des travaux aux soumissionnaires retenus.

Concrètement, avec l'exécution des travaux et les réceptions nécessaires, le nouveau complexe cellulaire devrait être fonctionnel dans le courant du second semestre 2014.

Les services compétents de la Régie des Bâtiments et du SPF Justice collaborent étroitement au sujet de l'exécution des travaux visés ci-dessus, mais également en vue de réaliser les travaux urgents qui doivent être entrepris afin de sécuriser le bâtiment.

Avec des contacts courants, un groupe de travail mixte, qui regroupe les services concernés de la Régie des Bâtiments, du SPF Justice ainsi que des représentants de l'ordre judiciaire, a été mis sur pied. Cela permet de maintenir la situation sous monitoring, mais également de coordonner et de vérifier les avancées des nombreux travaux à effectuer dans le palais.

Pour l'avenir, force est de constater qu'il n'y a pas une multitude de possibilités immobilières à Verviers. Le groupe de travail est actuellement occupé à dégager un schéma directeur qui permettra, d'une part, de coordonner et de réaliser les travaux nécessaires à la sécurisation et rénovation du palais de justice et, d'autre part, de maintenir un lieu d'audience pour la tenue d'audiences correctionnelles avec toutes les mesures de sécurité adéquates.

**André Frédéric (PS):** Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. J'ai souvent l'occasion de vous interroger sur la situation verviétoise. C'est normal, c'est ma région. J'ai eu l'occasion de me rendre compte que la situation y est dramatique. Je vous invite à vous rendre sur place. Je pense que votre collègue, M. Verherstraeten, s'y est rendu. Les conditions de travail y sont tout simplement impossibles de même que d'y tenir une justice accessible à tous tant l'état des bâtiments est délabré et présentant des risques majeurs pour le personnel qui y travaille